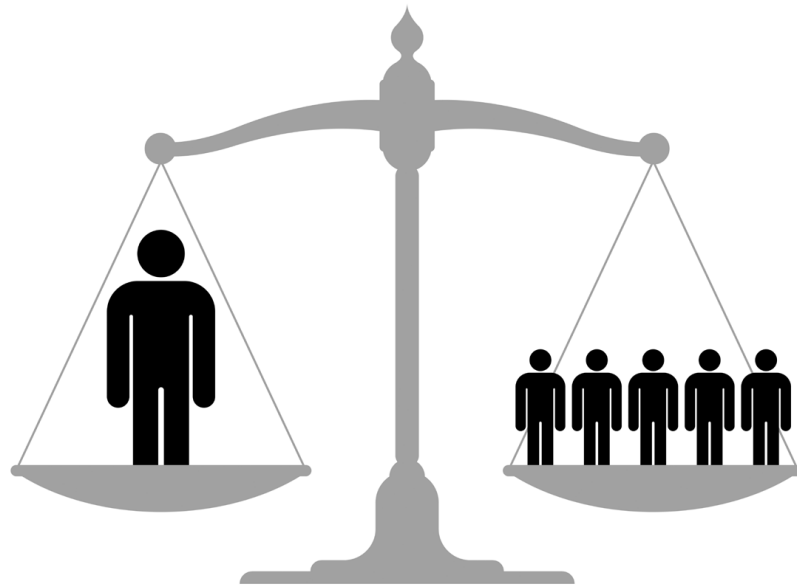


# Test basé sur les normes

Français langue première  
40S : Langue et communication  
12<sup>e</sup> année

Communication orale – L'écoute

## L'égalité sociale :



**souhaitable, mais contestable**

Données de catalogage avant publication – Éducation et Enseignement supérieur Manitoba

Test basé sur les normes, français langue première 40S : langue et communication,  
12<sup>e</sup> année [ressource électronique]. Clé de correction : communication orale –  
l'écoute — Mai 2015

ISBN : 978-0-7711-6051-6 (PDF)

1. Français (Langue) – Examens.
  2. Tests centrés sur une norme – Manitoba.
  3. Français (Langue) – Étude et enseignement (Secondaire) – Manitoba.
- I. Manitoba. Éducation et Enseignement supérieur Manitoba.  
448.0076

Tous droits réservés © 2015, le gouvernement du Manitoba représenté par le ministre de  
l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Éducation et Enseignement supérieur Manitoba  
Division du Bureau de l'éducation française  
Winnipeg (Manitoba) Canada

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter la  
*Loi sur le droit d'auteur*. Dans le cas où il se serait produit des erreurs ou des omissions,  
prière d'en aviser Éducation et Enseignement supérieur Manitoba.

La reproduction de ce document à des fins éducationnelles non commerciales est  
autorisée à condition que la source soit mentionnée.

Vous pouvez commander des exemplaires imprimés de ce document du Centre des  
manuels scolaires du Manitoba, à l'adresse <[www.mtbb.mb.ca](http://www.mtbb.mb.ca)>.  
ISBN : 978-0-7711-6050-9 (version imprimée)

Le site Web pourrait faire l'objet de changement sans préavis.

**Les opinions et les idées exprimées dans ce cahier peuvent représenter le point de  
vue d'un auteur et ne reflètent pas nécessairement la position du gouvernement du  
Manitoba.**

**Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes  
désignent les femmes et les hommes.**

## Table des matières

Introduction.....	1
Modalités de correction .....	3
Compilation des notes.....	3
Avant la correction .....	3
Pendant la correction .....	3
Cas particuliers relevés durant la correction .....	4
Résultats d'apprentissage .....	4
Tâches et pistes à suivre .....	5



## Introduction

Du 25 au 27 mai 2015, les élèves de la 12<sup>e</sup> année du programme scolaire français ont passé le *Test basé sur les normes de Français langue première, 40S : Langue et communication*. Le test évalue les compétences des élèves dans trois domaines :

- la Communication orale – L’écoute,
- la Lecture,
- l’Écriture.

Le présent document traite de la Communication orale – L’écoute. Il présente les modalités de correction dont la personne correctrice doit tenir compte afin de faire une évaluation juste et équitable des réponses des élèves.

Dans ce document vous trouverez :

- les modalités de correction,
- les résultats d’apprentissage évalués,
- les tâches de compréhension et les pistes à suivre.

Vous trouverez aux pages 3 et 4 les modalités de correction. L’application des modalités repose sur une bonne connaissance des résultats d’apprentissage, du document audiovisuel, de la *Grille d’évaluation qualitative*, des tâches, de la répartition des points, des remarques, des pistes à suivre ainsi que des modèles de réponses d’élèves.

À la page 4, vous trouverez le tableau des résultats d’apprentissage évalués en Communication orale – L’écoute. Ce tableau reprend les informations présentées dans la trousse d’information *Français langue première, langue et communication, secondaire 4, les normes*<sup>1</sup>.

Le document audiovisuel choisi ainsi que les tâches de compréhension correspondent au résultat d’apprentissage général et aux résultats d’apprentissage spécifiques de la 12<sup>e</sup> année retenus pour le test.

Dans la majorité des tâches de compréhension, il y a plus d’une réponse possible. Quoique quelques pistes soient offertes, il est impossible de prévoir toutes les réponses équivalentes. Ainsi, la personne correctrice est souvent appelée à porter son propre jugement par rapport à la qualité de la réponse de l’élève.

À partir de la page 5, vous trouverez la répartition des points et les pistes à suivre pour chacune des tâches de compréhension.

---

1. MANITOBA. MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. *Français langue première, langue et communication, secondaire 4, les normes*, Winnipeg, Manitoba, Le Ministère, 2000.

Dans la marge de droite de la clé de correction, en plus de la pondération accordée à chaque tâche, vous trouverez un code qui précise le résultat d'apprentissage général, le résultat d'apprentissage spécifique et les indicateurs de performance visés. La lecture des codes se fait à l'aide du tableau à la page 4. Par exemple, le code CO3-A-1 se lit ainsi :

- Le **CO3** fait référence au résultat d'apprentissage général : L'élève sera capable de comprendre des discours oraux divers, y compris des produits médiatiques, pour répondre à ses **besoins d'information**.
- Le **A** fait référence au premier résultat d'apprentissage spécifique : L'élève sera capable de discuter de la qualité de l'information : bien-fondé, pertinence, cohérence, impartialité, véracité, sources.
- Le **I** fait référence au premier indicateur de performance correspondant à la norme : L'élève dégage les éléments qui constituent la qualité des informations, les valeurs et les points de vue présentés dans le discours, l'image que l'interlocuteur donne de lui-même ou de l'organisme qu'il représente, et l'intention de communication.

## Modalités de correction

### Compilation des notes

Les deux domaines de compréhension (Communication orale – L'écoute et Lecture) comptent pour 50 % de la note du test. Pour ces deux domaines, l'élève obtiendra une note sur 20 points (valeur totale en compréhension). Afin de transposer cette note sur 50 points, la personne correctrice pourra utiliser le tableau à la fin de la *Clé de correction : Lecture*.

La personne correctrice doit respecter les modalités suivantes.

### Avant la correction

- Bien connaître le résultat d'apprentissage général, les résultats d'apprentissage spécifiques et les indicateurs de performance présentés dans le tableau du présent document (page 4).
- Visionner le document audiovisuel *Peut-on exiger plus des assistés sociaux?* relié à cette partie du test (se référer au disque DVD reçu avec les documents du test).
- S'assurer d'avoir lu tous les textes du document intitulé *Cahier de préparation*.
- Étudier le présent document afin de bien comprendre les tâches, la répartition des points, les remarques et les pistes à suivre.
- Étudier la *Grille d'évaluation qualitative* qui présente les éléments relatifs aux trois niveaux de réflexion. Cette grille sert à évaluer les tâches critiques.

### Pendant la correction

#### *Difficulté à accorder une note*

- Si la personne correctrice éprouve de la difficulté à évaluer une réponse, elle doit relire la tâche, la répartition des points, les pistes à suivre, les modèles de réponses d'élèves et, s'il y a lieu, les remarques et la *Grille d'évaluation qualitative*. Si elle a encore des doutes, elle ne doit pas hésiter à consulter la personne responsable de la correction ou une autre personne correctrice.

#### *Évaluation d'une tâche critique*

- Pour évaluer la réponse de l'élève, référez-vous aux éléments recherchés sous les niveaux de réflexion dans la *Grille d'évaluation qualitative*.
- Transcrire la note (3, 2, 1 ou 0) sur la feuille de notation.

### Cas particuliers relevés durant la correction

- **Sources non indiquées** : Lorsque l'élève n'indique pas d'où provient un emprunt, la personne correctrice doit indiquer dans le cahier d'où provient le passage emprunté et attribuer une note uniquement pour la partie du travail qui appartient à l'élève.
- **Pas de réponse** : Dans le cas d'un élève qui n'a pas fourni de réponse, il faut noircir « PR » sur la feuille de notation. Toutefois, au moment du calcul des résultats, l'élève obtient la note zéro.
- **Réponse incompréhensible** : Lorsque la réponse de l'élève est dépourvue de sens, il faut accorder la note zéro.
- **Mots anglais ou anglicismes dans la réponse** : Étant donné que cette partie du test porte sur la compréhension, l'élève qui, à l'occasion, utilise des mots anglais ou des anglicismes, ne sera pas pénalisé pourvu que la réponse soit claire.
- **Réponse illisible** : Lorsque l'écriture est indéchiffrable, il faut accorder la note zéro.
- Toute irrégularité doit être portée à l'attention de la personne responsable de la correction.

### Résultats d'apprentissage

Communication orale – L'écoute, 12 <sup>e</sup> année		
Résultat d'apprentissage général	Résultats d'apprentissage spécifiques	Indicateurs de performance correspondant à la norme
<b>CO3</b> L'élève sera capable de comprendre des discours oraux divers, y compris des produits médiatiques, pour répondre à ses <b>besoins d'information</b> .	<b>A</b> L'élève sera capable de discuter de la qualité de l'information : bien-fondé, pertinence, cohérence, impartialité, véracité, sources.  <b>B</b> L'élève sera capable de réagir de façon critique aux valeurs et aux points de vue présentés dans le discours.  <b>C</b> L'élève sera capable de discuter de l'image que l'interlocuteur donne de lui-même ou de l'organisme qu'il représente.	1. L'élève dégage les éléments qui constituent la qualité des informations, les valeurs et les points de vue présentés dans le discours, l'image que l'interlocuteur donne de lui-même ou de l'organisme qu'il représente, et l'intention de communication.  2. L'élève porte un jugement sur les éléments dégagés, le justifie en s'appuyant sur les indices tirés du discours et en établissant des liens cohérents et logiques entre les éléments retenus.  3. L'élève confirme ou nuance son jugement, s'il y a lieu, sous la forme d'une conclusion.
	<b>D</b> L'élève sera capable de discuter du rôle des médias et de la technologie de l'information dans la société.	1. L'élève présente un point de vue sur le rôle des médias et de la technologie de l'information dans la société et le défend par des arguments cohérents, logiques et pertinents.

## Tâches et pistes à suivre

### Peut-on exiger plus des assistés sociaux?

1. Quelle image des assistés sociaux se dégage de cette émission?

Expliquez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents de l'émission.

#### RÉPARTITION DES POINTS

Attribuer **2 points** si l'élève explique de façon pertinente l'image des assistés sociaux dégagée dans l'émission en s'appuyant sur des éléments pertinents de l'émission.

Attribuer **1 point** si l'élève explique de façon générale l'image des assistés sociaux dégagée dans l'émission en s'appuyant sur certains éléments de l'émission.

N'attribuer **aucun point** si la réponse est erronée, insuffisante, hors sujet ou absente.

#### REMARQUE

→ Une réponse qui caractérise les assistés sociaux de paresseux peut mériter un maximum de 1 point.

#### Pistes à suivre

• **À bien entendre certains panélistes, il serait juste d'affirmer que les assistés sociaux forment un groupe négligé et mal compris par la société. Tant au niveau gouvernemental qu'au niveau social, les gens conservent certains préjugés à leur égard qui pourtant s'éloignent de la réalité. À vrai dire, ils ont besoin de plus de soutien et d'encadrement afin de rebondir et de s'éloigner de la pauvreté.**

**On nous présente donc l'image d'un groupe négligé, mal aimé, dans le besoin.**

- « On demande déjà aux personnes à l'aide sociale, qui sont dites aptes au travail, de survivre avec 604 \$ par mois. Vous essayez, tout le monde autour de la table, juste pour le fun. C'est pas drôle du tout » (Françoise David).
- « On propose un certain nombre de mesures d'insertion à l'emploi, mais, en fait, il n'y en a pas assez pour tout le monde. Il y a des gens sur des listes d'attente. Donc, avant de dire qu'on va leur en demander plus, il faudrait peut-être qu'il y ait une offre sur la table : des mesures d'alphabétisation, d'insertion à l'emploi, de stages en entreprise, etc. » (Françoise David).
- « Ils ont le droit chaque mois de travailler pour un maximum de 200 \$, ce qu'on appelle les gains permis, mais pour ça, il faut travailler au moins 20 heures par semaine. Je vous laisse calculer ça fait combien de l'heure, et ce montant de 200 \$ par mois n'a pas été annualisé, n'a pas été augmenté depuis 20 ans. Bref, ils sont déjà dans une situation très difficile » (Françoise David).
- « ... lorsque les gens finissent par trouver un emploi, sortir de l'aide sociale, ce sont des emplois temporaires, mal-payés, souvent à temps partiel, souvent par des agences de placement... » (Françoise David.)
- « Est-ce que ça se pourrait que dans le fond on les ait complètement abandonnés? » (Françoise David.)

CO3-C-1

2 points

- « Si on accompagnait les gens, si on offrait de réelles mesures d’insertion, s’il y avait aussi des emplois aussi adaptés. Moi, j’en connais des personnes à l’aide sociale qui sont aptes au travail » (Françoise David).
- Les assistés sociaux sont mieux soutenus dans les pays scandinaves : « Donc, il y a vraiment un filet social qui permet de vivre mieux qu’au Québec, par contre, c’est très exigeant au niveau de l’éducation parce que la clé, elle est là, avec une économie basée de moins en moins sur des emplois à la manufacture. Évidemment que ces gens doivent avoir des outils pour s’adapter et avoir la formation qui permet d’avoir finalement un emploi » (Paul St-Pierre Plamondon).
- « Parce que dans la vraie vie, on exige déjà. Toutes ces personnes-là qui ont des difficultés, on n’arrête pas comme société de leur demander... » (Françoise David.)
- « ... le message qu’on envoie tout le temps, quel que soit le gouvernement, c’est : ils ne se grouillent pas le cul, puis on va leur donner un p’tit coup de pied au derrière, puis comme ça on va les amener à s’en sortir » (Françoise David).
- « Faisons de l’offre. Offrons de l’alphabétisation, offrons des études secondaires » (Françoise David).
- « C’est pas une vie, être à l’aide sociale. On va tous convenir de ça. Et les gens à l’aide sociale en conviennent aisément eux-mêmes et elles-mêmes » (Françoise David).
- **Malgré quelques exceptions, la majorité des assistés sociaux ont la volonté d’améliorer leur sort et de contribuer à la société. Ils sont souvent victimes de circonstances hors de leur contrôle.**  
**On nous présente donc l’image d’un groupe motivé, engagé.**
  - « Il y a des dizaines de milliers de personnes à l’aide sociale, qui au moment où on se parle, font ce que vous dites : travaillent dans des organismes communautaires, font du bénévolat, sont impliquées dans leur communauté » (Françoise David).
  - « Quand on en ouvre des programmes, il y a automatiquement des listes d’attente. Ils ne demandent que ça les gens, contribuer. Et tous ceux et celles qui ne sont pas capables d’entrer sur le marché du travail, qui est tellement compétitif, qui demande tellement de qualifications, ils sont très présents dans les organismes communautaires, dans toutes sortes d’associations, pour contribuer, pour donner de leur temps » (Françoise David).
  - « Les *leavers*, ce sont les gens qui, l’aide sociale, vous savez c’est un filet de dernier recours. Donc, j’ai épuisé mes prestations d’assurance chômage, ou je suis un travailleur autonome, je n’ai pas droit à des prestations d’assurance chômage, si je n’ai plus de revenu de travail, si je n’ai pas de conjoint, conjointe, je tombe, hein, on dit qu’on tombe sur l’aide sociale. Ce sont les *leavers*, ils ont un niveau d’employabilité, un niveau d’instruction » (Ysabel Provencher).
- **Comparativement à d’autres nations, où on exige davantage des assistés sociaux en les contraignant à travailler ou à poursuivre des études en retour de leurs prestations, on pourrait supposer que les assistés sociaux ont la vie facile au Canada. En retour de leurs prestations mensuelles, rien n’est exigé de la part du gouvernement malgré les sommes importantes dépensées.**

**On nous présente donc l'image d'un groupe gâté, chanceux.**

- « ... quand une mesure de formation qui s'appelle la MFOR, la mesure de formation, on voit que 70 % des personnes assistées sociales qui s'inscrivent à cette mesure pour terminer leur secondaire 5, ne terminent pas la mesure, il y a un problème à se poser parce que c'est quand même 444 millions par année, c'est quand même des sous des fonds publics et le Ministère ne le sait pas pourquoi » (Ysabel Provencher).
- « ... il y a un certain nombre de personnes, c'est vrai qui restent plus longtemps que 5 ans à l'aide sociale. Il y a même un certain nombre qui vont rester jusqu'à 9 ans, jusqu'à 10 ans à l'aide sociale » (Françoise David).
- En faisant allusion aux pays scandinaves : « Bien, c'est un mélange d'éducation et de programme de bénévolat et de travail. Par contre, ils ne punissent pas, comme on voit aux États-Unis en disant on va t'en donner le moins possible parce que c'est de ta faute » (Paul St-Pierre Plamondon).
- Par son questionnement, Marie-France Bazzo semble penser que les assistés sociaux sont gâtés au Canada :
  - « Françoise, est-ce qu'on pourrait demander plus aux assistés sociaux : bénévolat, travail communautaire? Est-ce que c'est tout à fait impensable? »;
  - « Ysabel, je vous la pose la question : est-ce qu'on pourrait demander plus aux assistés sociaux? »;
  - « Aux États-Unis en 1996, il y a eu la fameuse réforme de Bill Clinton, le *workfare*, où on exigeait quand même un peu des assistés sociaux. Et Clinton disait que l'aide n'est pas un droit mais une faveur. C'est une seconde chance, pas un mode de vie. Ça vous fait coller au plafond, ça? »;
  - « Posons la question en même temps : d'avoir une limite de temps pour ceux qui sont aptes au travail, ça vous décoiffe? »;
  - « Mais, en attendant d'avoir du travail... Du bénévolat? Du travail communautaire? C'est pas possible? »;
  - « J'abrège un peu parce que le temps s'écoule... On ne peut vraiment rien exiger. Il faut tout donner et, effectivement, c'est dernier recours, c'est de la souffrance, c'est de l'exclusion, on en convient tous, c'est vraiment pas drôle, mais on ne peut rien exiger en contrepartie? ».

## Peut-on exiger plus des assistés sociaux?

2. Quelle conclusion tirez-vous de cette émission?

Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents de l'émission et du *Cahier de préparation*.

### RÉPARTITION DES POINTS

Attribuer **3 points** pour une justification perspicace appuyée sur des éléments pertinents de l'émission et du *Cahier de préparation*.

Attribuer **2 points** pour une justification adéquate appuyée sur des éléments pertinents de l'émission et du *Cahier de préparation*.

Attribuer **1 point** pour une justification rudimentaire contenant certains éléments de l'émission et du *Cahier de préparation*.

N'attribuer **aucun point** si la réponse est erronée, insuffisante, hors sujet ou absente.

### REMARQUES

→ Une réponse qui ne se réfère pas au *Cahier de préparation* peut mériter un maximum de 2 points.

→ Une réponse qui se réfère seulement au *Cahier de préparation* peut mériter un maximum de 1 point.

### Pistes à suivre

- **Les prestataires de l'assistance sociale ont déjà la vie dure. Il est inacceptable de leur en demander davantage.**
  - Ils doivent survivre qu'avec 604 \$ par mois (*Peut-on exiger plus des assistés sociaux?*, Françoise David).
  - Il n'y a pas assez de mesures d'insertion à l'emploi. Les programmes se remplissent et il y a automatiquement des gens sur des listes d'attente. Comment leur en demander plus quand il n'y a pas plus de programmes? Ce n'est pas un manque de volonté, mais un manque de disponibilité de programmes (*ibid.*).
  - Ceux qui ne peuvent pas réintégrer ou intégrer le marché du travail compétitif, en raison des qualifications trop élevées qui sont exigées, travaillent ou donnent leur temps dans les organismes communautaires (*ibid.*).
  - Ils n'ont droit qu'à 200 \$ par mois en gains permis, montant qui n'a pas été annualisé depuis 20 ans (*ibid.*).
  - Les emplois qu'ils réussissent à décrocher sont souvent temporaires, mal-payés et à temps partiel, ce qui ne leur permet pas de sortir de la pauvreté (*ibid.*).
  - Ils n'ont plus d'accompagnement suite aux 20 % de coupures au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (*ibid.*).
  - Avant d'exiger davantage, il faut que le Ministère soit en position d'offrir des programmes d'éducation et de formation spécialisés pour aider les gens à intégrer le marché du travail. Et, le marché du travail nécessite davantage des employés formés étant donné le départ des baby-boomers (*Peut-on exiger plus des assistés sociaux?*, Paul St-Pierre Plamondon).

- Certains prestataires sont des *stayers* en raison du fait qu'ils ont simplement un taux d'employabilité réduit. Comment exiger davantage d'une personne qui porte de lourds bagages? (*Peut-on exiger plus des assistés sociaux?*, Ysabel Provencher.)
- Les assistés sociaux sont victimes de préjugés. Comme le dit Marie-France dans l'introduction de l'émission, « ... BS, bougons, paresseux. On les soupçonne d'encaisser leurs chèques tout en travaillant au noir ou de passer leurs journées à boire devant la télé » (*Peut-on exiger plus des assistés sociaux?*).
- Martine Renaud, assistée sociale, témoigne des préjugés à son égard : « Je suis une personne sur l'aide sociale. Que ce soit dans la vie de tous les jours, à la radio ou la télévision, qu'est-ce que l'on entend lorsqu'on parle des assistés sociaux? On nous traite de vaches, de paresseux, de bons à rien et même de parasites de la société... » (« Témoignage – Les préjugés », § 1.) Martine avance qu'elle a pourtant contribué au marché de travail pendant 20 ans et que c'est suite à une dépression qu'elle s'est retrouvée sur l'aide sociale (*ibid.*, § 2). À son avis, personne n'est à l'abri, c'est-à-dire, n'importe qui peut devenir dépendant de l'aide sociale (*ibid.*, § 7).
- Martine Renaud ajoute : « On dit des assistés sociaux qu'ils ne peuvent pas être fiers de ce qu'ils ont, car ils n'ont rien. Ils ne peuvent pas être fiers non plus de ce qu'ils font, car ils ne font rien » (*ibid.*, § 5). Martine dément ce préjugé par le fait qu'elle est impliquée dans plusieurs comités et qu'elle travaille 20 heures par semaine.
- **Il faudrait exiger davantage, non des assistés sociaux, mais du gouvernement, dont le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.**
  - Il n'y a pas assez de mesures d'insertion à l'emploi, la preuve étant qu'il y a systématiquement des listes d'attente pour ces mesures (*Peut-on exiger plus des assistés sociaux?*, Françoise David).
  - Avant de pouvoir exiger davantage, le Ministère devrait offrir davantage de programmes dont des mesures d'alphabétisation, d'insertion à l'emploi, de stages en entreprise, des études secondaires (*ibid.*).
  - De gouvernement en gouvernement, le message du Ministère est toujours le même : « ... ils ne se grouillent pas le cul, puis on va leur donner un p'tit coup de pied au derrière, puis comme ça on va les amener à s'en sortir » (*ibid.*). Le Ministère semble simplifier ce problème qui est pourtant complexe.
  - Le Ministère ne connaît pas la performance de ses propres outils. Par exemple, 70 % des assistés sociaux qui s'inscrivent à la mesure de formation pour terminer leur secondaire 5, ne terminent pas la mesure et ce, au coût de 444 millions de dollars par année (*Peut-on exiger plus des assistés sociaux?*, Ysabel Provencher).
  - La clé du succès réside dans l'éducation. Le Ministère se doit d'offrir des programmes d'éducation et de formation spécialisés pour aider les gens à intégrer le marché du travail car nous vivons désormais dans une économie de moins en moins manufacturière (*Peut-on exiger plus des assistés sociaux?*, Paul St-Pierre Plamondon).
  - Françoise David réitère les propos de la Ministre, Agnès Maltais, affirmant qu'elle « n'échappera personne » (« Libre opinion - Ne laisser personne de côté! », § 1). Comment compte-t-on aider les assistés sociaux alors que les centres locaux d'emploi sont en « panne de personnel »? (*ibid.*, § 1.)

• **Il faudrait davantage de rigueur au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.**

- Il y a de l'abus de la part des assistés sociaux.
  - Françoise David avoue elle-même en fin de discussion qu'il y en a qui se glissent par-ci, par-là et abusent du système (*Peut-on exiger plus des assistés sociaux?*).
  - Marie-France Bazzo soulève la paresse et le travail au noir (*ibid.*).
  - Nadera, qui a vécu toute son enfance de l'aide sociale, avoue que ses proches lui avaient conseillé de continuer à « toucher des prestations d'aide sociale jusqu'à ce que sa fille commence l'école » (« De succès en succès », § 5), et ce, même si elle était apte au travail. On voit ici en quoi le système peut être abusé.
- Il y a de la négligence au Ministère.
  - Quand le Ministère dépense 444 millions de dollars par année pour une mesure de formation qui échoue à 70 %, il faut se poser des questions sérieuses. Il est irresponsable de poursuivre sur une voie qui est un échec continué (*Peut-on exiger plus des assistés sociaux?*).
- Les décisions du Ministère semblent irréflechies.
  - Comme le dit Françoise David, comment peut-il mieux accompagner les prestataires lorsqu'il coupe de 20 % son personnel? (*ibid.*)
  - Il faut se demander comment le Ministère compte détecter les abus, avec un personnel réduit (*ibid.*, Françoise David).
  - Avant de dire qu'il veut exiger davantage des assistés sociaux, le Ministère doit mettre sur la table une quantité suffisante de programmes et de mesures d'insertion à l'emploi pour le nombre de prestataires. S'il n'y en a pas assez, c'est illogique d'exiger de quelqu'un qu'il suive un programme qui n'est pas disponible! (*ibid.*, Françoise David.)
  - Les assistés sociaux devraient-ils avoir à contribuer à l'équilibre budgétaire alors qu'ils n'arrivent même pas à subvenir à leurs propres besoins? Doit-on couper dans les prestations des assistés sociaux dans le but d'équilibrer le budget alors qu'on n'exige pas ou peu d'efforts de la part des plus riches et des entreprises? Selon Françoise David, ce n'est pas le chemin à prendre pour s'attaquer à la pauvreté (« Libre opinion - Ne laisser personne de côté! », § 6 et 7).
- Une limite de temps : est-ce déraisonnable?
  - Contrairement à ce que certains pourraient penser, l'assistance sociale n'est pas un mode de vie, mais une seconde chance, comme l'a stipulé la réforme Clinton en 1996 (*Peut-on exiger plus des assistés sociaux?*). Pourrait-il y avoir des avantages à imposer une limite de 5 ans à vie et de 2 ans consécutifs? Au lieu de rejeter l'idée, ne vaut-il pas la peine de la considérer?
  - Nadera avoue que « l'aide sociale lui a fourni le soutien dont elle avait besoin à ce moment-là, mais pour elle, il ne devait s'agir que d'une solution temporaire » (« De succès en succès », § 4). Grâce à cette attitude, sa bonne volonté et son travail acharné, Nadera a pu trouver un emploi et même poursuivre son objectif de devenir enseignante (*ibid.*, § 8, 10 et 13).

- Contraindre les prestataires à une contrepartie : est-ce déraisonnable?
  - Si les pays scandinaves exigent une participation à une formation éducative et une participation à un programme de bénévolat, pourquoi ne pas le tenter plutôt que de dire que les assistés sociaux ont déjà la vie dure? (*Peut-on exiger plus des assistés sociaux?*)
  - Martine Renaud avoue que c'est grâce à sa participation au sein de l'organisme Accès conditions vie qu'elle a pu s'épanouir. Elle fait du bénévolat, siège au conseil d'administration et travaille 20 heures par semaine (« Témoignage – Les préjugés », § 5). Ne serait-il pas raisonnable d'exiger une certaine contrepartie des prestataires? Si Martine peut contribuer comme elle le fait, suite à une grave dépression, combien plus une personne apte au travail pourrait-elle contribuer à la société?

## Peut-on exiger plus des assistés sociaux?

3. Dans cette émission, Marie-France Bazzo avait comme but de répondre à la question suivante : « Peut-on exiger plus des assistés sociaux? ».

L'information présentée était-elle impartiale dans la poursuite de ce but?

Justifiez votre réponse en vous appuyant sur des éléments pertinents de l'émission.

### RÉPARTITION DES POINTS

Attribuer **3 points** pour une justification perspicace appuyée sur des éléments de l'émission se rapportant à l'impartialité de l'information présentée.

Attribuer **2 points** pour une justification adéquate appuyée sur des éléments de l'émission se rapportant à l'impartialité de l'information présentée.

Attribuer **1 point** pour une justification rudimentaire contenant certains éléments de l'émission.

N'attribuer **aucun point** si la réponse est erronée, insuffisante, hors sujet ou absente.

### Pistes à suivre

**L'IMPARTIALITÉ** (absence d'un parti pris; équitable)

- **Le document audiovisuel est objectif.**

- Le titre de l'émission *Peut-on exiger plus des assistés sociaux?* est objectif car il pose une question sans porter jugement. Le titre ne déclare aucun parti pris et laisse le téléspectateur réfléchir pour lui-même.
- Les propos de l'animatrice, Marie-France Bazzo, sont objectifs. En préambule, elle présente une série d'affirmations qui explorent les deux côtés de la médaille.
  - Nous devrions exiger davantage des assistés sociaux. Elle soulève l'exemple de certains pays, dont les États-Unis et le Royaume-Uni, qui, eux, exigent davantage de leurs assistés sociaux.
    - « Dans la moitié des États américains, les prestataires peuvent devoir travailler pour toucher leurs allocations. »
    - « Au Royaume-Uni, ils peuvent être forcés d'accepter un emploi. »
  - Nous ne devrions pas exiger davantage des assistés sociaux. Elle soulève l'idée que la société soutient des préjugés à l'égard des assistés sociaux et que ceux-ci ne reçoivent déjà pas beaucoup d'argent en assistance sociale.
    - « Les préjugés envers les assistés sociaux ont la vie dure : BS, bougons, paresseux. On les soupçonne d'encaisser leurs chèques tout en travaillant au noir ou de passer leurs journées à boire devant la télé. »
    - « Pourtant, les chèques d'assistance sociale ne sont pas exorbitants au Québec. »

- L'animatrice, Marie-France Bazzo est à la recherche d'une réponse à sa question de départ et y revient. La question de départ est posée à Françoise David et à Ysabel Provencher. Elle donne l'occasion à chacune de ses invitées de s'exprimer. Quoique ses deux invitées sont du même avis, c'est-à-dire qu'elles croient qu'on ne peut pas exiger davantage des assistés sociaux, Marie-France Bazzo fait tous les efforts pour explorer l'autre côté de la médaille en reformulant sa question et en soulevant des propos contraires à leurs opinions.
  - « ... Clinton disait que l'aide n'est pas un droit mais une faveur. C'est une seconde chance, pas un mode de vie. Ça vous fait coller au plafond, ça? »
  - « ... d'avoir une limite de temps pour ceux qui sont aptes au travail, ça vous décoiffe? »
  - « Mais, en attendant d'avoir du travail... Du bénévolat? Du travail communautaire? C'est pas possible? »
  - « On ne peut vraiment rien exiger. Il faut tout donner et, effectivement, c'est dernier recours, c'est de la souffrance, c'est de l'exclusion, on en convient tous, c'est vraiment pas drôle, mais on ne peut rien exiger en contrepartie? »
- L'émission incorpore des opinions nuancées de la part des intervenants autour de la table de discussion.
  - Françoise David est farouchement opposée à l'idée d'exiger davantage des assistés sociaux soulevant le fait qu'ils ne reçoivent déjà que 604 \$ par mois; qu'ils n'ont droit qu'à 200 \$ de gains permis par mois; qu'il y a déjà des listes d'attente lorsque le gouvernement ouvre des programmes et que les assistés sociaux n'ont pas à être contraints car ils ne veulent que recevoir une formation, travailler et contribuer.
  - Ysabel Provencher, pour sa part, croit qu'il est logique que les assistés sociaux travaillent en contrepartie, mais elle avance l'idée qu'avant d'exiger cela, le Ministère doit offrir des mesures d'insertion viables. Elle soulève aussi que le Ministère ne connaît pas réellement la performance de ses programmes et qu'en effet, 70 % des assistés sociaux qui s'inscrivent à la mesure de formation pour compléter leur secondaire 5, ne terminent pas la mesure et ce, au coût de 444 millions de dollars par année.
  - Paul St-Pierre Plamondon soulève la nécessité de l'éducation et de la formation concernant la disponibilité des emplois plus complexes. Il relate les exigences contraignantes des pays scandinaves. Paul soulève même l'idée que l'éducation et la formation devraient être obligatoires pour les assistés sociaux.
  - Joseph Facal, de par son intervention, cherche à comprendre la raison pour laquelle une certaine clientèle n'arrive pas à se défaire de l'assistance sociale.
- **Le document audiovisuel n'est pas objectif.**
  - Le titre de l'émission *Peut-on exiger plus des assistés sociaux?* est subjectif par le simple fait qu'on pose la question. Cela prédispose le téléspectateur à penser que si on pose la question, il doit y avoir raison de croire qu'on peut ou même qu'on doit exiger davantage des assistés sociaux. Un titre plus neutre aurait été préférable afin de demeurer le plus objectif possible.

- L'émission ne présente pas une variété suffisante d'intervenants.
  - Il aurait été pertinent pour l'objectivité de l'émission d'inviter à la table de discussion une personne qui peut expliquer en quoi il serait souhaitable et profitable d'exiger davantage des assistés sociaux, par exemple, les contraindre à suivre de la formation. Si les pays scandinaves, pays reconnus pour être avant-gardistes, le font, il doit y avoir une raison.
  - Il aurait été intéressant aussi d'avoir un intervenant qui discute des succès qui ont été connus lorsqu'on exige davantage des assistés sociaux, en ce qui concerne leur réinsertion dans le marché du travail ou au niveau de leur estime de soi ou autre.
  - Peut-être aurait-il été révélateur d'avoir un assisté social autour de la table pour relater ses expériences ou même un ancien assisté social qui s'en est sorti en exigeant davantage de lui-même. Ces intervenants auraient rendu la discussion plus objective et pertinente.
- Marie-France Bazzo ne demeure pas objective dans ses propos. On sent qu'elle cherche à faire dire aux intervenants qu'on doit exiger davantage des assistés sociaux. De plus, elle fait preuve elle-même de préjugés lorsqu'elle qualifie les *stayers* de « bougons ».
  - « Françoise, est-ce qu'on pourrait demander plus aux assistés sociaux : bénévolat, travail communautaire? Est-ce que c'est tout à fait impensable? »
  - « Ysabel, je vous la pose la question : est-ce qu'on pourrait demander plus aux assistés sociaux? »
  - « Posons la question en même temps : d'avoir une limite de temps pour ceux qui sont aptes au travail, ça vous décoiffe? »
  - « Mais, en attendant d'avoir du travail... Du bénévolat? Du travail communautaire? C'est pas possible? »
  - « On ne peut vraiment rien exiger. Il faut tout donner et, effectivement, c'est dernier recours, c'est de la souffrance, c'est de l'exclusion, on en convient tous, c'est vraiment pas drôle, mais on ne peut rien exiger en contrepartie? »
  - « Ce sont les bougons en fait [...] Non mais, ceux que Jean-François et François Avard ont caricaturés, ça existe, non? »

# Grille d'évaluation qualitative

## Tâche critique

Réflexion perspicace 3 points	Réflexion adéquate 2 points	Réflexion rudimentaire 1 point	Aucun point
compréhension <b>approfondie</b> justification <b>réfléchie</b> intégration <b>judicieuse</b> d'éléments pertinents	compréhension <b>convenable</b> justification <b>appropriée</b> références à des éléments <b>pertinents</b>	compréhension <b>superficielle</b> justification <b>simpliste</b> références à <b>certain</b> s éléments	<b>Absence de compréhension, de prise de position, ne fournit pas de jugement ou d'évaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>utilise l'information donnée pour en faire une explication <b>réfléchie</b></li> </ul> <p>Tâche exigeant une ou des références à d'autres documents du test<sup>1</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>utilise l'information donnée pour en faire une explication : idées paraphrasées appuyées d'éléments <b>révélateurs</b> provenant d'un autre document du test</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>utilise l'information donnée pour en faire une explication qui reste <b>collée au texte</b></li> </ul> <p>Tâche exigeant une ou des références à d'autres documents du test<sup>1</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>utilise l'information donnée pour en faire une explication : idées paraphrasées appuyées d'éléments <b>convenables</b> provenant d'un autre document du test</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>reprend l'information explicite <b>évidente</b></li> </ul> <p>Tâche exigeant une ou des références à d'autres documents du test<sup>1</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>reprend l'information explicite pour en faire des <b>généralités</b><sup>4</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ passe à côté de la tâche (hors sujet)</li> <li>➤ document mal interprété (justification erronée)</li> <li>➤ justification insuffisante</li> <li>➤ références, citations sans aucune explication</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>arguments <b>convaincants</b> ou <b>révélateurs</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>arguments <b>convenables</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>arguments <b>faibles</b> ou affirmations <b>gratuites</b></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>texte <b>cohérent</b><sup>2</sup> et <b>clair</b><sup>3</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>texte généralement <b>cohérent</b><sup>2</sup> et <b>clair</b><sup>3</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>texte <b>décousu, vague</b> ou <b>ambigu</b></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>conclusions, déductions, inductions, synthèses ou solutions <b>révélatrices</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>conclusions, déductions, inductions ou solutions <b>convenables</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>répétitions</b> des idées à l'intérieur du texte</li> </ul>	

1. textes du *Cahier de préparation* ou document audiovisuel

2. cohésif, ordonné, logique, harmonieux; liaisons, rapport étroit d'idées qui s'accordent entre elles

3. précis, facile à comprendre, n'exigeant aucune interprétation

4. qui n'informent pas sur le sujet abordé